

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thurso tenue le 12 avril 2021.

Sont présents : Monsieur le Maire Benoît Lauzon ;

Les Conseillers : Michael Benedict, Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon, Hélène Laprade, Mélanie Boyer ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Benoît Lauzon.

Résolution No : 2021-04-132

ATTENDU qu'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU que l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);

ATTENDU la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;

ATTENDU que les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale;

ATTENDU que l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;

ATTENDU qu'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;

ATTENDU la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie;

QUE le Conseil de la Ville de Thurso autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

VILLE DE THURSO, le 13 avril 2021.

(signé)

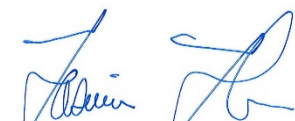
Benoît Lauzon, Maire

(signé)

Jasmin Gibeau, Sec.-trés. & Dir. gén.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 13 avril 2021.



Jasmin Gibeau, Sec.-trés. & Dir. gén.